

Conseil d'administration
Séance du 11 février 2011

Délibération n°02-2011
Election du président et du vice-président

Le conseil d'administration,

- Procède à l'élection du président et du vice-président du conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.
- Précise que le président et le vice-président du conseil d'administration sont élus par le conseil en son sein à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC approuvé par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

1/ SONT candidat(e)s à la présidence :

- M/Mme *Alain lepareur*
- M/Mme

NOMBRE DE VOTANTS : *20*

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : *20*

BULLETINS BLANCS OU NULS : *0*

MAJORITE ABSOLUE :

A OBTENU :

- M/Mme *Alain lepareur* : *20* voix
- M/Mme : voix

M/Mme *Alain lepareur* qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu(e) président(e) du conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.

2/ SONT candidat(e)s à la vice-présidence:

- ~~M/Mme~~ Lydia Thieulent
- M/Mme

NOMBRE DE VOTANTS : 20

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20

BULLETS BLANC OU NULS : 0

MAJORITE ABSOLUE :

A OBTENU :

- ~~M/Mme~~ Lydia Thieulent : 20 voix
- M/Mme : voix

~~M/Mme~~ Lydia Thieulent qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu(e) Vice-Président(e) du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.

Pour extrait conforme au procès verbal des élections,
Fait à Caen, le 11 février 2011

Monsieur Kléber Arhoul,
directeur régional des Affaires culturelles



Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 20

Votants : 20

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 FEB 2011

COURRIER